



Quoi de neuf !

mai 2022

NOUVELLES MUNICIPALES

Chères citoyennes et chers citoyens, voici vos nouvelles municipales !

Feux d'artifice

L'utilisation de feux d'artifice par des citoyens est constatée chaque année sur le territoire, mais particulièrement durant l'été. Un bruit perturbateur excessif qui trouble la paix ou la tranquillité des personnes qui résident ou se trouvent dans le voisinage constitue une nuisance et est interdit entre 21 h et 7 h, le matin. Si vous constatez que des personnes utilisent les feux d'artifice de manière exagérée, veuillez composer le 911.

Bénévoles recherchés

Le comité organisateur de la CCLACC est heureux de vous annoncer que l'événement de la journée cycliste aura lieu le samedi 11 juin 2022. Afin d'assurer une expérience sécuritaire et agréable à tous les participants, nous recherchons des bénévoles. Donc, si vous êtes intéressés, merci de contacter la responsable des bénévoles, Mme Pierrette Fréreau, au 514 951-5287 ou par courriel à pierrettefrereau@hotmail.com

Programmation des activités estivales

Chaque année, **Tourisme Venise-en-Québec lac Champlain** offre une programmation d'événements locaux qui sont présentés dans les parcs et lieux publics de la municipalité. Ces événements, qui s'adressent à la population locale, régionale et touristique, contribuent à la vitalité des différents milieux de vie et à l'animation de l'espace public en permettant aux gens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils engendrent des retombées culturelles, économiques et de développements sociaux importants pour notre milieu. Visitez le site web suivant pour découvrir la programmation estivale : www.tourismevenisenequebec.com

Terrain de tennis hors d'usage pour l'été 2022

Le terrain de tennis situé au cœur de la municipalité est définitivement hors d'usage. L'infrastructure sera relocalisée au parc Robert-Aumont et sera pleinement praticable au mois d'août.

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

Nous vous avisons de la **fermeture** de l'hôtel de ville et des édifices municipaux le lundi 23 mai à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes.

DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Petit rappel : le second versement des taxes 2022 doit être effectué au plus tard le 31 mai prochain.

AVIS AUX CITOYENS AYANT UNE POMPE SUBMERSIBLE

Il est strictement défendu en tout temps de brancher les pompes submersibles dans l'égout sanitaire, sous peine d'amende. Actuellement, des visites à domicile sont effectuées pour vérifier le type de raccordements en place.

DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Les compteurs d'eau sont actuellement en rupture de stock, et ce, pour une période indéterminée. Cette situation est hors de notre contrôle et nous travaillons actuellement à trouver une solution de rechange.

LES GESTES PRÉVENTIFS POUR SE PROTÉGER DES REFOULEMENTS D'ÉGOUTS

Un refoulement d'égout survient quand une conduite servant à l'évacuation des eaux usées vers le réseau d'égout municipal se bouche ou est endommagée, elle ne permet plus à l'eau de s'écouler correctement. Les eaux usées peuvent alors refouler dans votre maison, généralement par le drain de plancher, causant des dommages dans votre sous-sol. De nombreux facteurs peuvent faire en sorte que les eaux usées ne peuvent plus circuler librement dans les canalisations et remontent dans votre maison :

- Le vieillissement des réseaux d'égouts municipaux ;
- Un égout latéral (canalisation entre votre maison et l'égout municipal) endommagé ou détérioré ;
- Un égout latéral bouché (branches d'arbres, graisses, glace, etc.) ;
- Un puisard d'eaux pluviales bouché ;
- Un mauvais fonctionnement de la pompe de puisard ;
- Une grande quantité de précipitations surcharge le réseau de conduites pluviales municipal.

Certains signes avant-coureurs pourraient vous indiquer que votre conduite d'évacuation des eaux usées (égout latéral) ne fonctionne plus adéquatement et que ce n'est qu'une question de temps avant que vous ne soyez victime d'un refoulement d'égout. Pour prévenir un potentiel refoulement dans votre sous-sol, contactez immédiatement un expert en entretien de conduites sanitaires si vous remarquez ces signes :

- Vos éviers se drainent plus lentement qu'à l'habitude ;
- Vous entendez des bruits de gargouillement lorsque vous tirez la chasse d'eau des toilettes ;
- Vos toilettes se bouchent facilement ;
- Votre laveuse se vide difficilement et l'eau refoule dans vos toilettes ou éviers ;
- Une odeur nauséabonde émane de vos drains.

GESTES À POSER POUR SE PROTÉGER DES REFOULEMENTS D'ÉGOUTS

Installer un clapet antiretour : Installé sur la canalisation d'égout de votre sous-sol, un clapet antiretour permet aux eaux usées de sortir, mais pas de rentrer. Lorsque ce dispositif est installé et entretenu correctement, il se ferme automatiquement lorsqu'un refoulement se produit dans le drain d'égout. Le clapet antiretour peut donc servir de dernière ligne de défense dans la prévention des refoulements d'égouts.

Faire attention aux produits que vous jetez dans vos drains, éviers et toilettes : Plusieurs propriétaires utilisent leurs drains, éviers et toilettes comme s'il s'agissait d'une poubelle. Pourtant, plusieurs produits qui y sont fréquemment jetés peuvent être responsables de causer des obstructions de conduites et ultimement, un refoulement d'égout. Évitez donc de jeter des corps gras et des huiles dans vos éviers, car ceux-ci peuvent durcir dans les tuyaux et les boucher. Prenez aussi l'habitude de jeter les essuie-tout, les lingettes, les couches et les produits d'hygiène féminine dans la **poubelle** et non pas dans la toilette, car ils peuvent également bloquer les canalisations.

Faire inspecter et nettoyer votre égout latéral : Un égout latéral fissuré, détérioré ou rempli de racines d'arbre peut compromettre l'évacuation des eaux usées et causer un refoulement.

Beaucoup de propriétaires ignorent qu'il est de **leur responsabilité** d'entretenir la canalisation entre leur maison et le réseau d'égouts municipal. Il est donc important de faire faire une inspection par caméra de cette conduite de manière périodique afin de connaître son état. En fonction de ce que révèle l'inspection (présence de racines d'arbres ou de sédiments, fissures ou autres dommages), un expert en entretien de conduite pourra vous proposer l'alésage de vos canalisations ou un remplacement complet si elle est en trop mauvaise condition.

Faire en sorte que l'eau des précipitations soit dirigée loin de votre maison : Si vos descentes de gouttières et votre drain de fondation sont raccordés aux égouts sanitaires municipaux, vous vous exposez à des refoulements lors de fortes pluies. Il est préférable de diriger l'eau des précipitations loin de votre demeure, en direction de l'égout pluvial.

Aussi, si votre maison est bâtie sur un terrain à faible altitude ou susceptible d'être inondée lors de pluies torrentielles ou au moment de la fonte des neiges, il est recommandé d'installer une pompe de puisard dans votre sous-sol ou vide sanitaire. Celle-ci aspirera l'eau provenant du sol et récoltée par votre drain de fondation avant que son niveau ne soit trop élevé et qu'elle s'infilte dans votre maison. (Source : ebienvirotech.ca)

COVID-19

Apprendre à vivre avec le virus, c'est d'abord demeurer prudent. Le virus est toujours là ! Adopter ces gestes peut réduire vos risques d'avoir la covid-19 et prévenir la transmission du virus.

 Surveillez vos symptômes <p>Si vous avez des symptômes de la COVID-19 comme la fièvre, la toux, le mal de gorge ou la perte soudaine de l'odorat et du goût, isolez-vous immédiatement et faites un test rapide.</p> <p>Si le résultat est positif, isolez-vous.</p> <p>Si le résultat est négatif, isolez-vous et faites un 2^e test 24 à 36 heures plus tard.</p> <p>Après le 2^e test rapide :</p> <ul style="list-style-type: none">• Si le résultat est positif, isolez-vous.• Si le résultat est négatif, reprenez vos activités.	 Respectez les consignes d'isolement <p>Si vous avez la COVID-19, vous devez vous isoler 5 jours. Après ces 5 jours, si vos symptômes s'améliorent et que vous n'avez plus de fièvre depuis 24 heures, vous pouvez reprendre vos activités essentielles (écoles, travail).</p> <p>Les personnes non vaccinées et les enfants de moins de 12 ans doivent également obtenir un résultat de test négatif pour reprendre leurs activités. Si le résultat est positif, elles doivent poursuivre leur isolement.</p> <p>Durant les jours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• portez un masque lors de toute interaction sociale (sauf pour les enfants de 5 ans et moins);• évitez les contacts avec les personnes vulnérables;• évitez de participer à des événements sociaux non essentiels;• respectez la distanciation de 2 mètres. <p>Après 10 jours, vous pouvez reprendre vos activités normalement.</p> <p>Consignes pour les personnes qui habitent avec vous</p> <p>Pendant 10 jours, elles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• surveiller l'apparition de symptômes;• éviter les contacts avec les personnes vulnérables;• porter un masque lors de toute interaction sociale (sauf pour les enfants de 5 ans et moins);• pratiquer la distanciation de 2 mètres. <p>Les personnes non vaccinées et qui n'ont jamais eu la COVID-19 doivent aussi s'isoler les 5 premiers jours.</p> <p>En savoir plus sur l'isolement : Québec.ca/isolement</p>	 Couvrez votre visage <p>Si vous avez la COVID-19 ou vous avez eu un contact avec un cas, vous devez porter un masque pendant 10 jours lors de toute interaction sociale.</p> <p>Le port du masque est recommandé en présence de personnes vulnérables.</p>	 Faites-vous vacciner <p>Si vous n'êtes pas vacciné, il est encore temps de prendre rendez-vous.</p> <p>La vaccination est la meilleure façon de vous protéger et de protéger les autres. Lorsque vous recevez le vaccin contre la COVID-19, votre corps prépare sa défense contre le virus.</p> <p>Doses de rappel</p> <p>Les doses de rappel du vaccin sont recommandées pour une meilleure protection contre la COVID-19 et les nouveaux variants, tels qu'Omicron.</p> <p>Pour prendre rendez-vous : Québec.ca/vaccinCOVID</p>	TRAITEMENT CONTRE LA COVID-19 <p>Pour les personnes à risque de développer des complications sérieuses</p> <p>Renseignez-vous à un pharmacien, un infirmier praticien spécialisé ou un médecin si vous obtenez un résultat positif. Ce traitement gratuit doit être amorcé dans les 5 jours suivant l'apparition des symptômes.</p> <p>En savoir plus sur les critères d'admissibilité : Québec.ca/TraitementCOVID</p>
 Avoir des tests rapides à la maison <p>Les tests rapides sont faciles à utiliser et fournissent un résultat après quelques minutes.</p> <p>Ils sont offerts dans la plupart des pharmacies.</p> <p>En savoir plus sur les tests rapides : Québec.ca/testCOVID19</p>				

RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

Dans le but de préserver la propreté de notre environnement et la qualité de vie de notre voisinage, voici quelques règlements importants à considérer en lien avec les nuisances.

Hautes herbes : Sur un terrain construit ou vacant, la présence de hautes herbes n'est pas tolérée. La hauteur des herbes ne doit pas excéder 20 cm (8 po).

Terrains insalubres : Vous ne pouvez pas accumuler sur votre terrain (construit ou vacant) :

- Déchets et rebuts divers ;
- Ferraille ou pièces de véhicules ;
- Amoncellement de terre, pierre, sable, gravier ;
- Matériaux de construction ou de rénovation (planches, tuyaux, briques, etc.) ;
- Pneus, vieux matériaux, matières malsaines, dangereuses, nuisibles ou non conformes à l'hygiène publique ainsi que toute autre matière pouvant être un danger pour la santé publique.

Cette responsabilité incombe au propriétaire desdits objets ou du terrain sur lequel ils se trouvent.

Moustiques et eau stagnante : Il est important de procéder à l'entretien régulier de votre piscine ou spa afin d'éviter que l'eau se dégrade et que le fond moyen ne soit pas visible à l'œil nu. Une piscine non entretenue, de même que tout contenant où s'accumule l'eau stagnante, favorise la prolifération des insectes piqueurs, aussi vite qu'une nouvelle génération par semaine. L'eau stagnante est considérée comme une nuisance et est prohibée.

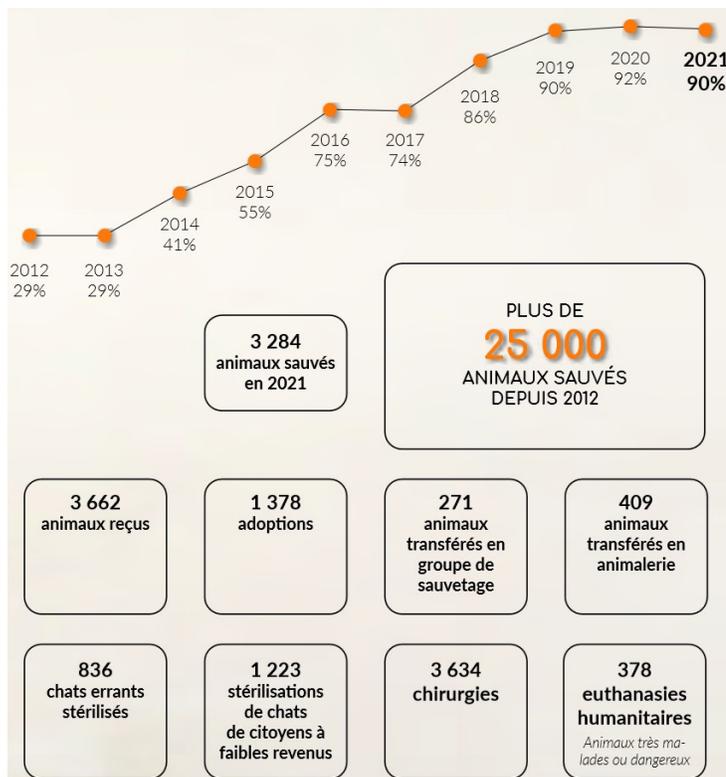
Bruit : En général, le bruit (de machinerie, de construction, d'instrument ou d'appareil sonore, etc.) nuisant à la qualité de vie du voisinage est interdit entre 21 h et 7 h, le matin.

- Notons que le règlement donne le droit à l'inspecteur municipal de visiter et d'examiner, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés.
- Par la suite, le Conseil municipal peut entreprendre des mesures pénales contre les fautifs et il autorise tout agent de la paix ou inspecteur municipal à transmettre une amende aux contrevenants.

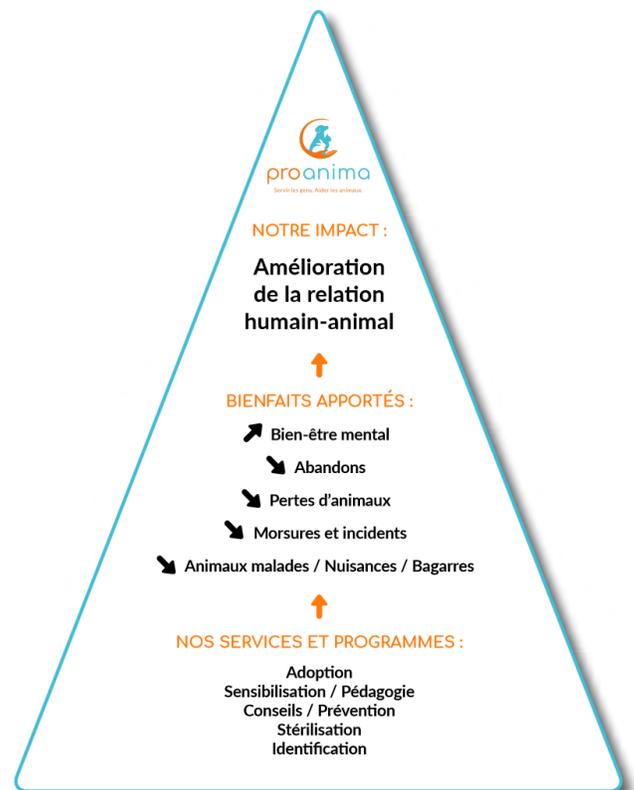
PROANIMA – BILAN DE L'ANNÉE 2021

Nous sommes fiers d'atteindre une nouvelle fois les 90% d'animaux sauvés. Notre équipe a travaillé fort pour replacer le maximum d'animaux que nous avons reçus en 2021. Cependant, et en préparation du futur, il sera important de réaliser que le pourcentage d'animaux sauvés sera de moins en moins représentatif de la globalité de notre mission. La réalité de 2021 est que nous avons reçu 35% d'animaux de moins qu'il y a deux ans. Ce beau résultat est essentiellement la conséquence de notre gros travail en amont des abandons : sensibilisation auprès du public, conseils aux citoyens, ressources proposées, etc. De ce fait, les futurs animaux que nous recevrons seront de plus en plus des cas particuliers ou plus difficiles à replacer de nature. Notre mission sera alors complètement atteinte puisque la plupart des animaux seront sauvés avant même d'arriver chez nous. Continuons donc nos efforts pour que ce jour arrive.

Les chiffres de l'année 2021



Des services essentiels en accord avec les besoins des citoyens



PRÉVENTION DES TIQUES ET DE LA MALADIE LYME

Comme vous le savez, le réchauffement climatique aura des conséquences importantes sur notre mode de vie et lors de nos activités extérieures. Et une de ces conséquences est l'arrivée de tiques dans notre paysage québécois. Malheureusement elles ne sont pas inoffensives, car elles propagent de graves maladies, dont la maladie de Lyme. Les tiques se retrouvent partout au Québec, sur nos terrains, dans nos parcs et nos forêts. Plus de 50% des personnes ne remarqueront jamais la morsure (donc n'auront jamais le traitement préventif).

Mode de transmission de la maladie de Lyme : La maladie de Lyme est causée par une bactérie appelée *Borrelia burgdorferi*, qui se transmet par la morsure de tiques à pattes noires infectées. Les tiques à pattes noires infectées doivent rester accrochées pendant au moins 24 heures afin de transmettre la bactérie qui cause la maladie de Lyme.

La plupart des gens contractent la maladie de Lyme après avoir été mordus par :

- une nymphe, qui a à peu près la taille d'une graine de pavot,
- une tique femelle adulte, qui a à peu près la taille d'une graine de sésame.

Vous ne remarquerez peut-être pas qu'une tique vous a mordu, car les tiques sont minuscules et leurs morsures ne causent habituellement pas de douleur.

Pas toutes les tiques à pattes noires sont porteuses de la bactérie qui cause la maladie de Lyme. Les tiques à pattes noires sont infectées par la bactérie lorsqu'elles se nourrissent d'animaux infectés comme des : chevreuils, oiseaux, rongeurs, comme les souris à pattes blanches et les tamias. Les humains et autres animaux peuvent contracter la maladie de Lyme lorsqu'une tique infectée s'accroche sur eux pour se nourrir et y reste assez longtemps pour transmettre la bactérie.

LES 10 CACHETTES PRÉFÉRÉES DES TIQUES SUR VOTRE CORPS

Prévenez la maladie de Lyme et toutes autres infections transmises par les tiques en prenant soin d'**inspecter votre corps** au retour d'une activité extérieure, particulièrement :

QU'EST-CE QU'IL FAUT CHERCHER?

Touchez votre peau à la recherche de **bosses** et voyez s'il y a de minuscules **points noirs**. Soyez attentif, car la plupart des tiques sont minuscules!

Nympe (environ 1,5 mm)
Male adulte (environ 2 mm)
Femelle adulte (environ 3 mm)
Femelle adulte gorgée de sang (jusqu'à 1 cm)
Taille réelle

La tête et les cheveux
Les oreilles et autour d'elles
Les aisselles
La taille
L'aîne
Les jambes et l'arrière des genoux
Entre les orteils
Le dos (utiliser un miroir ou demandez de l'aide)
Autour de la poitrine
Le nombril

Il est aussi important de vérifier vos animaux de compagnie

Vous avez trouvé une tique? Retirez-la immédiatement pour réduire le risque d'infection.

Canada.ca/MaladieDeLyme

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

LES INSCRIPTIONS SE POURSUIVENT – CAMP DE JOUR

Pendant l'été, offrez à vos enfants (d'âge primaire) la chance de découvrir le camp Youhou!

Le camp de Venise-en-Québec accueille au centre culturel (239, 16^e Avenue Ouest) les enfants de Venise, d'Henryville, de Saint-Sébastien et de Clarenceville.

Pour consulter le calendrier, la programmation et procéder à l'inscription, allez directement sur le site web suivant : <http://youhou.zone/camps/venise-en-quebec-et-henryville/>

Des questions ?

Appelez les spécialistes du camp au 1 877-931-6850



ATELIERS SOCIAUX-CULTURELS

ATELIER D'ÉCRITURE AVEC LOUISE PORTAL – INSPIRÉ DU LIVRE *LE JOURNAL DE MA VIE* Le 7 mai de 10 h à midi au Centre culturel (239, 16^e Avenue Ouest).

Dans le cadre de l'entente de développement culturel, les Carrefours culturels du Haut-Richelieu ont décidé de mettre sur pied une activité pour les citoyen(ne)s de tous âges. **Louise Portal** vous accompagnera pour un atelier d'écriture d'une durée de 2 heures. Cela vous permettra de sortir votre plume et d'écrire un texte personnalisé qui sera, au final, accompagné par de l'art visuel. Votre texte fera partie d'un recueil imprimé, rassemblant les textes de tous les participants des 13 municipalités rurales du Haut-Richelieu. Il y aura un lancement à la fin du projet. Ne manquez pas cette occasion et l'opportunité de participer à cette expérience unique ! Inscrivez-vous : **courriel** à loisir@venise-en-quebec.ca ou par **téléphone** au 450 346-4260, poste 5602

CAFÉ-RENCONTRE - Le 9 mai de 13 h 30 à 15 h

Thématique : Écouter pour mieux communiquer

Animé par Marie-Soleil Chrétien, intervenante du Centre de femmes du Haut-Richelieu

À salle polyvalente du centre culturel (239, 16^e Avenue Ouest), entrée à l'arrière par la bibliothèque.

Nous invitons les femmes de Venise-en-Québec et des alentours à y participer. **Inscription** par courriel à loisir@venise-en-quebec.ca ou par **téléphone** au 450 346-4260, poste 5602

ATELIER ANIMÉ PAR NATALIA THÉORET – Le 17 mai de 13 h à 16 h

Thématique : L'art de prendre soin de vous sans culpabilité !

À salle polyvalente du centre culturel (239, 16^e Avenue Ouest), entrée à l'arrière par la bibliothèque.

Un peu comme on suggère de mettre notre masque à oxygène dans l'avion avant de le mettre à notre enfant, cet atelier vous donnera l'occasion de créer votre fondation qui offrira la solidité à votre vie. Cette fondation vous permettra de vous remettre en priorité chaque matin et de vous créer une routine de vie saine sans culpabilité. Au programme, des outils ludiques pour recharger vos batteries afin d'être plus énergisé et plus en santé chaque jour. Également, déborder d'énergie sur votre famille, votre travail et vos amis.

GRATUIT - Inscription obligatoire par courriel à loisir@venise-en-quebec.ca ou par téléphone au 450 346-4260, poste 5602

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Faites connaissance avec Libby!

Emprunter et lire des livres numériques et audio en anglais, c'est facile ! Téléchargez l'application Libby sur votre tablette ou téléphone intelligent ou utilisez-la dans votre navigateur Web à l'adresse libbyapp.com.



Voici l'horaire de la bibliothèque qui est située à l'arrière du centre culturel (239, 16^e Avenue Ouest).

DIMANCHE Fermé	LUNDI Fermé	MARDI 10 h à midi	MERCREDI 13 h à 15 h	JEUDI 17 h à 19 h	VENDREDI Fermé	SAMEDI 10 h à midi
--------------------------	-----------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------------------------	--------------------------	------------------------------

LES VENTES DE GARAGE SONT DE RETOUR !

Du **21 au 23 mai**, c'est la première occasion de l'année où il est permis d'effectuer une vente de garage sans permis et sans frais. Profitez de cette occasion pour faire quelques bonnes trouvailles.

La fin de semaine du **16 et 17 juillet**, sera la deuxième occasion pour ce faire et les ventes seront également autorisées pendant la fin de semaine de la **fête du Travail** (3 au 5 septembre).

OUVERTURE DU MARCHÉ PUBLIC

Le Marché public de Venise-en-Québec débutera ses activités sous peu et ouvrira officiellement le 4 juin prochain. Voici la liste des commerçants présents cet été.

Maisonnette no 1	Cocktail-bar du marché	Bières locales, cocktails, terrasse et animation
Maisonnette no 2	Bistro du marché	Cafés divers, viennoiseries, sandwichs gourmet
Maisonnette no 3	Venise Pizza Shop	Diverses pizza et poutine
Maisonnette no 4	Smash Burger	Burgers décadents, viande fumée, street food
Maisonnette no 5	Trujillo's le goût du Sud	Empanadas traditionnels et végétariens, chaparritas
Maisonnette no 6	Shaka Vibes	100% végane, bols repas nourrissants, smoothies, collations énergétiques
Maisonnette no 7	Gelato et friandises	Sorbet, gelato, friandises et bubble-tea
Maisonnette no 8	Mexicanina	Divers tacos et menu traditionnel mexicain

NOUVELLES DE LA GALERIE DU LAC

La Galerie du Lac ouvrira ses portes pour les trois mois d'été 2022, soit du dimanche 5 juin au lundi 5 septembre (fête du Travail inclusivement) et ce, à raison de cinq jours par semaine les mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11 à 17 heures, sauf durant les deux semaines des vacances de la construction où elle sera ouverte tous les jours de cette période.

La galerie va respecter, s'il y a lieu, les exigences sanitaires gouvernementales qui seront en vigueur au cours des mois d'été.

Cette année la galerie accueillera encore plusieurs nouveaux artistes venant de diverses régions du Québec en plus des jeunes artistes dans le cadre du projet « Place aux jeunes ».

La galerie se situe dans l'ancien presbytère au 243, 14e Avenue Ouest.

COMPO HAUT-RICHELIEU

Journée nationale des Patriotes - Les écocentres et le bureau administratifs seront fermés le lundi 23 mai. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

Ménage de terrain - L'heure est au grand ménage du terrain afin de pouvoir en profiter une fois le beau temps bien installé. Les résidus végétaux comme les feuilles, le gazon, les brindilles sont acceptés dans le bac brun BRUN'O. Si toutefois vous avez une plus grande quantité à disposer, deux options s'offrent à vous :

- Mettre une quantité dans votre bac brun chaque semaine.
- Les apporter dans un de nos écocentres : c'est gratuit ! Détails : www.compo.qc.ca/ecocentres

Rappel : Aucune matière déposée à côté des bacs n'est ramassée. **Chlore, aérosols, piles et autres produits dangereux** : Jamais dans les bacs ! Des réactions chimiques d'envergure, comme des incendies, peuvent se déclencher lors des résidus domestiques dangereux (RDD) se retrouvent dans les bacs de collecte. **La solution ?** Apporter les produits nocifs à l'écocentre ! Ils y sont acceptés sans frais, à l'année. Pour la santé et la sécurité des employés et pour faciliter le triage, il est important que les contenants soient bien identifiés.

Le tableau suivant explique les produits acceptés dans chaque écocentre.

Écocentres Iberville et Lacolle	Peinture, huile à moteur, ampoules fluocompactes, néons.	Piles, batteries automobiles, bonbonnes de propane.
Écocentre Saint-Luc	Les mêmes produits qu'à Iberville et Lacolle, en ajoutant : Aérosols, chlore de piscine, colles, engrais, essence. Pesticides, produits nettoyants, solvants, vernis, etc.	

Important : Les produits d'usage commerciaux ou industriels ne sont pas admis.

Collecte de gros rebuts tous les mois : Les divans, les matelas et autres gros rebuts non valorisables sont collectés une fois par mois. Pour connaître les dates de collecte, repérez la case grise contenant un petit fauteuil sur votre calendrier.



Attention ! Tous les gros rebuts ne sont pas acceptés pour cette collecte. Voici la liste des objets admis et refusés.

Matières acceptées

- Chaises d'ordinateur
- Divans, fauteuils, causeuses, poufs, etc.
- Matelas et sommiers
- Tapis*
- Toiles de plastique et de vinyle ou de pl*

*Ces articles doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux de 1 m de long (4 pieds) et de 20 cm de diamètre (1 pied).

Matières interdites : Toutes les matières ou tous les objets valorisables (commodes, télévisions, matériaux de construction, etc.)

Collectes à venir :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Lundi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Lundi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Lundi	Chaque semaine d'avril à novembre
Gros rebuts non valorisables	16 mai et 27 juin	Chaque mois

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
1	C	2	3	4	5	6
		D				
8	C	9	10	11	12	13
	R					
15	C	16	17	18	19	20
		D				
22	C	23	24	25	26	27
	R					
29	C	30	31			
		D				

JUN						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	C	6	7	8	9	10
	R					
12	C	13	14	15	16	17
		D				
19	C	20	21	22	23	24
	R					
26	C	27	28	29	30	
		D				

R Récupération

C Compostage

D Déchets

Gros rebuts non valorisables

Aussi : Aucun surplus collecté en dehors du bac roulant, tant pour les ordures que les matières recyclables.



DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel. Dans ces situations, des documents supplémentaires sont requis. Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal !

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.



Les séances du conseil municipal débutent à 19 heures au Centre culturel situé au 239, 16^e Avenue Ouest.

Calendrier 2022 - Les lundis 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 7 novembre et 5 décembre. Les mardis 6 septembre et 4 octobre.



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus
www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/

Abonnez-vous à notre page Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !